

La section départementale du SNES-FSU
185 rue Campenon
89700 Tonnerre
03 86 55 26 23
Snes89@dijon.snes.edu

A Monsieur le Ministre de l'Education Nationale
A Madame le Recteur de l'Académie de Dijon
A Monsieur l'Inspecteur d'Académie en résidence à Auxerre

Objet : Moyens horaires pour le collège Montpezat de Sens

La rentrée au collège Montpezat de Sens s'est déroulée dans un climat très pénible pour les professeurs et tous les personnels, pour les élèves et pour les familles du fait d'un afflux non prévu d'élèves au niveau 6^{ème} dû à de très nombreuses dérogations accordées puis du décès du chef d'établissement.

du décès du chef d'établissement et d'un afflux non prévu d'élèves au niveau 6^{ème}.

Les moyens supplémentaires accordés (19 heures postes et 10 HSA) ne permettent pas de créer dans de bonnes conditions la 6^{ème} classe de 6^{ème}. En effet, cette dotation a été utilisée partiellement à d'autres niveaux, de manière parfaitement justifiée. Mais toutes les classes de 6^{ème} se retrouveraient maintenant avec des horaires incomplets. La dotation légale de 28h (cf. Arrêté du 14 janvier 2002) a été ramenée à 26h ! L'inspection académique nous parle d'HSE mais celles-ci se basent sur le volontariat des collègues (qui ont déjà des heures supplémentaires dans leur service).

Nous ne comprenons pas pourquoi face à cette situation douloureuse et extraordinaire vous n'avez pas répondu tout simplement par une dotation horaire conforme aux textes et par la nomination des enseignants nécessaires (qui existent localement).

Nous vous demandons de le faire dans les plus brefs délais pour que les élèves et les professeurs puissent plus sereinement poursuivre l'année scolaire dans les prochains jours.

En attendant une réponse favorable à cette demande, nous vous prions d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de notre dévouement au service public de l'Education Nationale.

Tonnerre le 24 septembre 2009
Pascal Meunier

